



Héritage - faire valoir ses droits

Par **dmdinfo**, le **09/08/2016** à **20:35**

Bonsoir,

Depuis quelques mois suite au décès d'un proche, je suis héritier.

Néanmoins, étant géographiquement éloigné et ayant peu de contact avec les autres héritiers je ne suis mis au courant de rien.

Voilà 4 mois de passé, la succession est au point mort (je ne sais pas si un notaire a été contacté car obligatoire ayant un bien immobilier dans la succession), partage des biens, état des comptes bancaires, assurance vie etc ... bref depuis le décès de ce proche je ne sais quasi rien.

J'ai lu qu'en cas de conflit un héritier peut demander au tribunal la nomination d'un mandataire successoral mais est-ce bien ce dont j'ai besoin dans mon cas ? Si oui comment cela se passe ? Est-ce payant ?

Ce que je souhaiterai ce sont des conseils pour voir comment je peux dénouer la situation, j'aimerais que tout soit fait en transparence entre les héritiers, que chacun puisse hériter en respectant les droits de chacun.

Comment puis-je faire valoir mes droits ? Ou puis-je obtenir des conseils gratuits dans un premier temps ?

Que me conseillez-vous ?

Merci d'avance

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/08/2016** à **09:02**

Bonjour,

Rien ne vous empêche de choisir aussi, dans votre secteur, un notaire qui suivra cette succession et sauvegardera vos droits.